

Les mystères de Maastricht

Michel Husson, 1997*

Depuis plusieurs mois, les prévisions de croissance sont régulièrement révisées à la baisse dans les deux grands pays européens qui n'ont pas dévalué, la France et l'Allemagne. Le tournant vers l'austérité budgétaire pris de manière simultanée dans ces deux pays conduit tout droit à un nouveau ralentissement – voire à une récession – qui sera cette fois assortie d'une grave crise politique, parce qu'elle tendra à coïncider avec les échéances du calendrier européen. Le débat que devrait susciter une telle situation, périlleuse non seulement pour l'emploi mais aussi pour la démocratie, est occulté par le discours économique dominant qui procède de plus en plus par l'imposition de vérités révélées, que l'on peut analyser comme autant de « mystères » qu'une pensée critique devrait s'attacher à éclaircir.



Le mystère de la monnaie

Avant le traité de Maastricht, il y avait en Europe un système de changes quasi-fixes. Depuis la crise spéculative de l'été 1993 et l'élargissement des marges de fluctuation, les taux de change sont devenus potentiellement flottants. Le choix d'un processus d'unification fondé sur la marche à la monnaie unique conduit en pratique à un nouveau désordre monétaire, à une concurrence par les taux de change avivée et à une dictature des marchés financiers renforcée. Mais le paradoxe n'est évidemment qu'apparent, puisqu'il découle du projet démesuré visant à geler pour l'éternité des taux de change qui continuent par ailleurs à refléter la diversité des régulations nationales. C'est pourquoi il est facile de prévoir que de nouvelles tensions monétaires surgiront, en premier lieu parce que la question n'est pas réglée de savoir quelles sont les monnaies qui feront partie de la monnaie « unique » et celles qui resteront en dehors.

Cette situation conduit à s'interroger sur la raison même de l'impératif de la monnaie unique. L'argument classique consiste à dire que la stabilité des changes est nécessaire à une activité économique soutenue, parce qu'elle fiabilise le calcul économique et qu'elle autorise une détente des taux d'intérêt. Mais cet argument ne suffit pas à expliquer l'acharnement mis à une unification spécifiquement monétaire. L'unicité monétaire représente certes le gage ultime de stabilité, mais elle suppose que soient remplies des conditions bien plus exigeantes qu'un système monétaire à taux révisables. On est même en droit de se demander si une telle perspective n'est pas tout simplement auto-contradictoire, en ce sens qu'elle implique que disparaissent comme par enchantement les dissymétries qui, précisément, la rendent souhaitable. En effet, si les monnaies européennes étaient durablement reliées par des taux de change à peu

* chapitre 2 de : *La monnaie unique en débat*, Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, Syros, 1997.

près fixes, ou en tout cas avec des modalités de révision bien définies, il suffirait d'exprimer cette homogénéité par la mise en place d'un instrument monétaire commun, qui serait progressivement étendu à cet espace économique. Si le SME n'a pas conduit spontanément à une telle situation, c'est justement parce que les économies nationales ont continué à suivre des trajectoires qui sont guidées par des spécificités objectives, comme la spécialisation du commerce extérieur ou les rapports de force sociaux à l'intérieur. Et l'objectif de la monnaie unique ne peut en tant que tel réduire ces différences. Autrement dit, si les conditions d'une convergence réelle – comme préalable à la mise en place d'une monnaie unique étaient réunies – cette monnaie unique deviendrait du coup superflue, ou se réduirait à un aménagement technique.

Le choix de l'union monétaire résulte donc d'une erreur d'analyse et de méthode. Erreur d'analyse, dans la mesure où elle néglige les déterminations objectives des taux de change, erreur de méthode parce qu'elle spécifie des critères uniquement financiers et budgétaires, alors que l'hétérogénéité des économies ne se résume pas à l'endettement public. Cela revient à suggérer que l'unification monétaire ne peut logiquement précéder une unification économique plus organique, et qu'elle doit représenter plutôt l'aboutissement d'un processus. Si l'on admet cette lecture, les difficultés d'application du traité de Maastricht proviendraient donc en partie d'un défaut de conception, d'une mauvaise manière d'échelonner les différentes étapes de l'unification. Est-il décidément exclu que l'on s'interroge sur l'adéquation même de la voie choisie au but proposé ?

La question plus immédiate qui se pose ensuite est de rendre compte de l'obstination proprement stupéfiante consistant, de la part des gouvernements, à maintenir contre vents et marée le respect *stricto sensu* des critères de Maastricht, alors qu'une interprétation plus souple aurait sans doute permis de ménager une marge de manoeuvre, et de se conformer au traité de Maastricht sans durcir inutilement ses exigences. Même dans ce cas, la voie demeurerait extrêmement étroite, mais ce degré de liberté a pourtant été délibérément ignoré. Il y a là, semble-t-il, une véritable fuite en avant qui s'explique en partie par le dérapage dogmatique de la « pensée unique », par son autonomisation par rapport aux réalités économiques. Ce qui permet de comprendre cette obstination, c'est probablement aussi la distinction qu'il convient d'établir entre l'objectif affiché et l'objectif réellement poursuivi. En effet, toutes ces interrogations se dissipent en grande partie si l'on considère que la monnaie unique n'est pas visée en tant que telle, mais que les modalités de sa mise en place servent à renforcer, en les démultipliant, les effets des politiques économiques libérales, menées de toute manière dans chaque pays. C'est sans doute pour cette raison aussi que l'euro restera une construction inachevée, dans la mesure où son coût, du point de vue des marges de manoeuvre des politiques économiques, apparaîtra supérieur à son avantage, qui réside essentiellement dans la légitimation du néolibéralisme.

Le mystère de l'ajustement

Comment espérer que des politiques restrictives, menées conjointement dans la plupart des pays, pourraient ne pas détériorer encore un peu plus les paramètres de l'emploi, voilà un second mystère. Les instances communautaires et intergouvernementales s'appuient sur une analyse du chômage parfaitement libérale dans ses postulats, et qui prend souvent la forme d'un catéchisme auto-parodique (voir encadré). De ce point de vue, la voie maastrichtienne n'est au fond rien d'autre que l'approfondissement et la systématisation d'une logique néolibérale qui a pourtant fortement contribué à la montée du chômage de masse en Europe depuis une quinzaine d'années.

Parmi les solutions avancées pour faire reculer le chômage, on retrouve évidemment la même vulgate libérale, qui se décline en trois grandes idées : d'abord, une « *politique monétaire axée sur la stabilité* », ensuite une « *réduction progressive, mais significative, des déficits budgétaires, qui devront tomber à moyen terme bien au dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB* », enfin une évolution modérée des salaires réels, dont la progression devra « *cependant rester, pendant plusieurs années, en deçà de la croissance annuelle de la productivité du travail, ce qui permettra d'accroître encore la rentabilité du capital* ». Il faut donc accroître « encore » la rentabilité, puisque c'est, paraît-il, « *la condition d'une expansion dynamique de l'investissement créateur d'emplois* ». Comme si le théorème de Schmidt avait jamais fonctionné ! Ces recommandations déconcerteront ceux qui pensent naïvement que l'objectif est effectivement de faire reculer le chômage, puisqu'elles suggèrent explicitement à actionner en même temps tous les leviers de freinage de l'activité, qu'il s'agisse de la monnaie, du budget ou de la demande salariale.

Les causes du chômage selon le Conseil ECOFIN

Le niveau insuffisant de l'emploi, qui se traduit par un taux de chômage élevé, s'explique principalement par les facteurs suivants :

- l'absence d'une croissance économique forte et soutenue sur une période de plusieurs années ;
- de graves rigidités dans les marchés des biens et des services, résultant de la surréglementation et d'une concurrence insuffisante ;
- l'existence d'entraves réglementaires au fonctionnement efficace des marchés du travail ;
- l'inadéquation entre les qualifications acquises par la main-d'oeuvre et les besoins du marché du travail, sans cesse modifiés par le développement technologique ;
- la disparité entre le coût total du travail de la main-d'oeuvre faiblement qualifiée et la valeur des produits ou des services que cette main-d'oeuvre fournit aux marchés ;
- la fiscalité relativement lourde qui grève le travail.

Economie européenne, supplément A « Analyses économiques » n°3, mars 1996

Quant à la réduction du temps de travail, qui nous semble représenter l'axe central de toute lutte conséquente contre le chômage, elle est très explicitement récusée au nom d'arguments indigents : « *En ce qui concerne la durée et l'organisation du travail, il s'agit avant tout d'accroître la flexibilité du temps de travail. Une réduction obligatoire,*

généralisée et massive des horaires ne constituerait pas une solution satisfaisante, compte tenu des répercussions qu'elle aurait sur l'évolution des capacités de production, les niveaux de rémunération et la situation démographique après l'an 2000 ». La seule manière d'éviter ces inconvénients serait de prendre « *des mesures souples de réduction du temps de travail au niveau micro-économique* », par exemple en étendant le « *travail à temps partiel sur une base volontaire* ». Cette prise de position a au moins l'avantage de désigner la véritable alternative entre, justement, une réduction « *obligatoire, généralisée et massive* » et les ersatz baptisés impudemment « *aménagement du temps de travail* ».

Mais l'institution européenne ne se contente pas de vouloir « *accroître encore* » la rentabilité du capital, elle mène une offensive sans voile contre un certain nombre de dispositifs sociaux. Sont visés, évidemment, les « *salaires planchers* » dont l'existence a « *empêché un ajustement à la baisse des salaires nominaux en réaction aux variations de la productivité du travail* » et qui ont probablement « *fait office de barrières à la création d'emplois* ». Les actuels systèmes d'indemnisation des chômeurs sont également dénoncés, parce qu'ils entretiennent le « *piège du chômage* » selon le mécanisme suivant : « *dans certaines circonstances, l'écart entre le revenu disponible d'une personne qui travaille et celui d'un chômeur indemnisé risque d'être trop faible* ». Ce piège semble « *guetter tout particulièrement les ménages à faible revenu, notamment s'il est tenu compte des allocations pour enfants à charge et des indemnités journalières et si la durée d'indemnisation maximum est relativement longue* ». On imagine sans peine les recommandations de politique économique qui découlent d'une telle analyse. Comment ce renforcement de l'offensive ultra-libérale pourrait produire d'autres résultats que ceux que l'on enregistre depuis dix ans, voilà bien le grand mystère.

Le mystère de la transmutation

Maastricht a suscité sa propre mythologie, et d'abord l'idée que l'instauration de la monnaie unique enclencherait une soudaine métamorphose de l'environnement économique. Jusque là, bien sûr, il faut s'ajuster, converger, assainir, se plier aux « *critères* », etc. Ce n'est pas drôle mais c'est nécessaire, et il ne reste d'ailleurs plus que quelques mois à souffrir. Ensuite, avec la création de la monnaie unique, quelque chose d'indicible va se produire – une sorte de *big bang* – et tout ce qui avait été jusque là déclaré impossible va brusquement aller de soi. Après avoir atteint la terre promise, chacun pourra se retourner, mesurer le chemin parcouru, et se dire que cela en valait décidément la peine. Ce joli conte joue sur plusieurs registres complémentaires, dont les principaux sont la baisse des taux d'intérêt, la relance concertée et l'Europe sociale.

Le discours sur les taux d'intérêt est facile à interpréter selon ce schéma. Si l'on pense 1° que ce sont les taux d'intérêt élevés qui brident la croissance et 2° que seule la monnaie unique permet de faire baisser les taux d'intérêt, alors la conclusion en découle immédiatement. Même si l'on est au fond contre la politique de « *désinflation compétitive* », il faut boire la coupe jusqu'à la lie, aller jusqu'au bout de sa logique, avant d'être en mesure d'en mener une autre. Admettons le second postulat, au moins

comme hypothèse. La vraie question qui demeure est de savoir si la montée du chômage de masse renvoie principalement à celle des taux d'intérêt réels. On peut tout à fait soutenir au contraire que ces deux mouvements ne sont pas dans une relation de cause à effet, mais que l'un et l'autre résultent d'une même tendance, à savoir la raréfaction d'occasions d'investissements rentables. Si cette analyse est fondée, alors on ne voit pas pourquoi la monnaie unique pourrait, *ex nihilo*, offrir de nouveaux lieux d'accumulation pour des capitaux dont l'appétit a été aiguisé par une décennie de rentabilité en hausse. Les taux d'intérêt se sont d'ailleurs retournés à la baisse dans plusieurs pays sans qu'on puisse imputer à cette inflexion la moindre modulation dans la dynamique de l'emploi.

Dans le même ordre d'idées, on avance souvent l'idée que la constitution de l'euro permettrait à l'Europe de mieux faire face au dollar. Cet argument est étrange ou en tout cas incomplet, parce qu'il suppose une inversion totale des priorités de la politique économique, d'autant plus improbable si l'on raisonne sur la coexistence d'une monnaie « unique » et d'un SME-bis. Dans une telle situation, la nouvelle monnaie, où le poids du mark sera encore plus fort, aura toutes les chances d'être un euro fort qui accentuera les pressions d'un dollar sous-évalué et renforcera le choix des « exclus » de se tenir à l'écart d'une monnaie qui écornerait leur compétitivité. Les partisans de l'euro, quand ils voient le problème, n'y apportent que des réponses très faibles et peu convaincantes, puisqu'elles postulent un changement de nature spontané de la Banque centrale européenne, dont on voit mal qui pourrait le susciter, sinon un pouvoir politique européen qui n'existe pas, et dont la construction est remise à une étape ultérieure.

La thématique de la relance concertée se conforme elle aussi à cette morphologie du conte économique. L'une des questions les plus subversive consiste à se demander ce qui, aujourd'hui, s'oppose à cette fameuse concertation, évoquée il n'y a pas si longtemps au sommet d'Edimbourg. A quoi sert d'ailleurs l'Union Européenne, si ce n'est à mener un minimum de réglage conjoncturel, particulièrement face à la plus forte récession de l'après-guerre ? La rhétorique maastrichtienne consiste, assez logiquement, à soutenir que cette politique est rendue impossible par l'absence de monnaie unique. Mais cette identification est difficile à établir, et il est particulièrement paradoxal de constater que, sur le terrain budgétaire, on s'écarte des critères de Maastricht, faute de pouvoir engager cette fameuse relance concertée. Pourquoi une politique dont toutes les simulations montrent avec un fort degré de vraisemblance, qu'elle est vertueuse – même au sens de Maastricht – est-elle reportée à plus tard, après la mise en oeuvre de la monnaie unique ? La réponse renvoie d'abord à l'absence d'un lieu de décision capable d'assurer la fameuse concertation. Mais cela revient à reconnaître que c'était une erreur de donner la priorité à l'Institut Monétaire Européen dans le calendrier institutionnel, ce qui est une autre façon de dire que le choix de la monnaie unique est, sur ce point aussi, contradictoire avec une « bonne » politique de relance.

Les vertus prêtées à la réalisation de la monnaie unique reposent au fond sur un raccourci difficilement soutenable, qui consiste à penser qu'elle suffirait à renforcer la position européenne face aux deux autres pôles de la Triade. Sans politique industrielle, sans politique douanière, sans politique d'ouverture à l'Est, on voit mal

comment la monnaie unique permettrait, à elle seule, de réduire la distorsion qui existe entre des firmes à logique mondiale, leurs Etats nationaux, et un proto-Etat réduit à une Banque Centrale. L'absence même de débats autour de ces questions légitimes, le fait que l'optimisme maastrichtien repose sur un acte de foi, les représentations économiques fantasmagoriques qui animent les marchés, tout cela montre qu'il existe un « facteur résiduel » de l'ordre du dogme, derrière lequel on devrait cependant pouvoir retrouver sans trop de mal la matérialisation idéologique d'intérêts sociaux identifiables, ceux des rentiers. On peut dire encore les choses d'une autre manière en se demandant par quel miracle la monnaie unique ferait basculer d'une situation de concurrence renforcée et ouverte à tous vents à des politiques coopératives. Là encore, c'est renverser l'ordre des facteurs que de présenter ce qui est une condition préalable (la concertation) comme le sous-produit inévitable du processus d'unification monétaire. C'est le genre de faille logique que l'on retrouve constamment dans le discours maastrichtien.

Dernière variation sur un même thème, voici l'Europe sociale, dont chacun pourra reconnaître qu'elle est aujourd'hui réduite à peu de choses. La même logique fonctionne ici autour d'une double détente. Dans un premier temps, le socle de l'unification monétaire implique, on doit bien l'admettre, une certaine rudesse à l'égard des acquis sociaux et de la protection sociale. Mais, une fois la monnaie unique instituée, tout deviendra brusquement possible, notamment parce que l'Europe constituera alors un ensemble plus homogène, mieux à même de maîtriser les effets de la concurrence mondialisée. Mais on ne voit pas comment des directives comme celles qui fixe à 48 heures hebdomadaires la durée maximale du travail permettront par magie d'inverser un processus généralisé et convergent de déconstruction du rapport salarial. La transmutation du plomb maastrichtien en or communautaire relève décidément d'une alchimie bien mystérieuse.

Le mystère de l'unification

Maastricht se donne pour une méthode de construction européenne, et conformément à une figure de style typique de la « pensée unique », comme la seule concevable. Cette assimilation doit être récusée, en premier lieu parce qu'il n'y a pas de continuité entre le traité de Rome et celui de Maastricht. La logique de l'après-guerre était placée sous le signe de l'harmonisation, elle visait à une homogénéisation volontariste et programmée, comme le montrent à l'évidence aussi bien la CECA que la PAC. C'est l'Acte Unique qui institue en réalité un tournant, et même une rupture, vers une logique de déréglementation, bientôt relayée et complétée par le dogme de la monnaie. L'idée d'une continuité, et donc celle d'une voie unique allant de soi est une imposture idéologique. Ce n'est pas la même Europe que l'on construit avant et après l'Acte Unique.

Cette assimilation abusive entre voie maastrichtienne et construction européenne sous-tend un discours d'intimidation, qui constitue un des principaux ressorts de la « pensée unique » : « puisque vous critiquez Maastricht, c'est donc que vous êtes contre l'Europe ». On est alors sommé de montrer patte blanche, pour bien se démarquer d'une droite (extrêmement) protectionniste. Le danger est suffisamment réel pour que

ce discours exerce une très large emprise. On tombe alors dans le piège qui consiste à se résigner à Maastricht comme orientation centrale, et à tenter – mais seulement en aval de cet assentiment global – d'introduire infléchissements, amendements, réintroduisant un peu de social dans cette Europe-là. Il y a là une nouvelle et manifeste incohérence.

De deux choses l'une en effet : ou bien les textes programmatiques comme celui que l'on vient de citer ne servent à rien, mais on ne comprend pas pourquoi on s'obstine à agiter ces vieilles lunes libérales. Ou alors, ils reflètent peu ou prou la philosophie gouvernementale moyenne, mais dans ce cas il est facile de voir qu'ils ne sont pas amendables. On ne peut par exemple corriger un texte qui désigne l'indemnisation trop généreuse des chômeurs comme un obstacle à la création d'emplois en y « ajoutant » le principe d'un revenu décent pour ceux que la machine économique prive de l'accès à l'emploi, puisqu'il s'agit de recommandations strictement antithétiques. Encore moins peut-on amender un texte qui récuse explicitement toute réduction généralisée du temps de travail en proposant justement d'y introduire un tel objectif. Le discours lénifiant qui cherche à marier la carpe et le lapin ne peut fonctionner qu'en ignorant ou en occultant la philosophie maastrichtienne. Or, comme on l'a vu, celle-ci s'exprime en toute transparence et avec une brutalité à peine tempérée par le jargon euphémisant qui rend la lecture de ces textes si ennuyeux. Mais cet ennui est un piètre alibi à l'ignorance de ce qui s'énonce dans les instances européennes, et qu'il faut prendre très au sérieux.

Cette inconséquence ne serait pas trop dommageable, si on avait le loisir de laisser au temps le soin de trancher les débats et de départager les uns et les autres. Le drame est qu'une telle attitude d'acceptation par défaut de Maastricht n'est pas neutre, et qu'elle produit ce qu'elle est censée vouloir éviter, à savoir l'assimilation de l'Europe au néolibéralisme. Se met alors en place un scénario catastrophe, tellement imparable qu'on ne voit pas bien comment un débat d'idée qui ne s'appuierait pas sur un mouvement social pourrait à lui seul l'infléchir. Ce scénario semble en effet réglé comme du papier à musique : dans les mois à venir, chacun va pouvoir constater que, plus on se rapproche de la monnaie unique, plus on s'enfonce dans une régression sociale aggravée par une austérité budgétaire, certes démente, mais incontournable d'un strict point de vue maastrichtien. Il faudra alors que les gouvernements – qui ont mis tout leur poids politique dans la balance en proclamant leur respect du calendrier le plus exigeant – se déjugent et fassent machine arrière, en pleine montée du chômage. Quelle est l'équation qui risque alors de s'imposer dans toute sa simplicité à la conscience sociale ? Puisque tout le monde, à droite et à gauche, nous a expliqué que Maastricht est la voie unique vers l'Europe, et que celle-ci engendre chômage et exclusion, alors la conclusion est évidente : l'Europe, c'est le chômage. On voit bien à qui profiterait une telle conjoncture socio-politique et il serait alors un peu tard pour rappeler qu'il existait d'autres manières d'avancer sur la voie d'une construction européenne, conçue comme le cadre d'une lutte transnationale contre le chômage.

Le seul moyen d'éviter cet enchaînement funeste est de dire, dès maintenant, que pour construire l'Europe sociale, celle de la réduction du temps de travail, de la priorité à l'utilité sociale, il faut s'opposer frontalement à la logique de Maastricht et donc aussi aux intérêts sociaux qu'elle représente, parce que cette logique non seulement nous

enfonce dans le chômage, mais prépare les conditions d'un éclatement de l'Europe. En n'assumant pas une critique de fond, afin de ne pas susciter de sentiments anti-européens, on prend au contraire le risque de voir l'échec de Maastricht entraîner dans sa chute l'idée même de construction européenne. C'est pourquoi, il faut récuser les intimidations de la « pensée unique » et affirmer que l'on ne peut à la fois avancer dans la voie d'une harmonisation coopérative de l'Europe, et soutenir Maastricht qui nous en éloigne.